

Frédérique Vidal rappelle les présidents d'université à leur "devoir d'obéissance"

7-9 minutes

Frédérique Vidal rappelle qu'en tant que "fonctionnaires de l'État", les présidents d'université notamment sont soumis à un devoir "d'obéissance et de loyauté" et qu'il est "évidemment très important qu'ils portent les politiques publiques décidées par l'État". Elle s'exprimait lors d'un débat sur la politique d'attractivité de la France à l'égard des étudiants internationaux, au Sénat, mercredi 16 janvier 2019, et répondait à la sénatrice Claudine Lepage au sujet des universités ayant manifesté leur intention de ne pas appliquer la hausse des droits d'inscription pour les étudiants hors UE.



Frédérique Vidal lors d'un débat sur la politique d'attractivité de la France à l'égard des étudiants internationaux organisé au Sénat, mercredi 16 janvier 2019.

"Je veux être claire : dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, si nous voulons financer durablement l'amélioration des conditions d'accueil, nous n'avons pas d'autre choix que de mettre en place un vrai modèle redistributif, [passant par] la mise en place de droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux et un triplement des bourses pour s'assurer qu'aucun étudiant qui souhaite choisir la France n'en soit empêché pour des raisons financières", explique Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI, lors du débat sur la stratégie d'attractivité organisé au Sénat, mercredi 16 janvier 2019. Ce débat avait été demandé par le groupe socialiste et républicain.

Il est important que les présidents d'université "portent les politiques publiques" (F. Vidal)

"Je tiens à rappeler que les universités sont des établissements publics et qu'en tant qu'opérateurs de l'État et en tant que fonctionnaires d'État – l'ensemble des présidents d'université, professeurs, maîtres de conférences, la très grande majorité des

personnels administratifs, techniques et de bibliothèques sont des fonctionnaires de l'État – il est évidemment très important qu'ils portent les politiques publiques décidées par l'État. Ce devoir d'obéissance et de loyauté est le devoir de tout fonctionnaire. Seule peut être opposée la constatation d'un délit", martèle la ministre.

Elle réagissait à l'intervention de la sénatrice Claudine Lepage (socialistes et républicains, Français établis hors de France), laquelle a rappelé que plusieurs universités, dont Rennes-II, Clermont-Ferrand et Lyon-II, ont indiqué leur intention de ne pas appliquer la hausse des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires ([lire sur AEF info](#)). Peu avant cette intervention, le sénateur Pierre Ouzoulias (CRCE, Hauts-de-Seine) avait également interpellé la ministre en lui demandant s'il fallait "considérer que les universités qui demandent de ne pas appliquer [la] réforme seront obligées de le faire demain".

Les diplômes d'établissement facturés jusqu'à 15 000 € "ne posent de problème à personne"

La ministre rappelle que la concertation autour des conditions d'accueil et des exonérations qui doit s'ouvrir "a été annoncée dès le départ" par le Premier ministre, jugeant normal que les universités, en tant qu' "établissements publics opérateurs de l'État, [...] puissent être consultées et concernées par les modalités d'application des choix du gouvernement". Elle rappelle à ce sujet avoir demandé aux présidents d'université de faire "des propositions sur la façon dont ils souhaitaient se saisir de cette opportunité d'accueillir plus d'étudiants internationaux. Opportunité qu'ils ont d'ailleurs tous déjà saisie dans le cadre de diplômes d'établissement qu'ils facturent parfois jusqu'à 15 000 euros sans que ça ne pose de problème à personne, car ce ne sont pas des diplômes nationaux", assène-t-elle. Elle ajoute que ces diplômes d'établissement permettent "déjà aux universités d'avoir plus de 50 M€ de ressources propres".

"Il faut donc recalculer le débat : nous souhaitons un système redistributif dans lequel les étudiants internationaux qui en auront les moyens permettront d'améliorer l'accueil pour l'ensemble des étudiants, et que l'on sorte du système actuel dans lequel seuls ceux qui paient 15 000 euros sont correctement accueillis dans nos établissements d'enseignement supérieur. Je crois que c'est le fond de ce débat", assure-t-elle.

"25 % des étudiants extracommunautaires sont d'ores et déjà exonérés" (F. Vidal)

La ministre insiste sur le fait que la mise en place de "nouvelles bourses et exonérations d'ici la rentrée prochaine joue un rôle central" dans la stratégie "Bienvenue en France", soulignant que "les universités et les écoles disposent déjà d'une large faculté d'exonération" : "Tous les étudiants internationaux accueillis dans le cadre de conventions entre établissements d'enseignement supérieur sont exonérés, de même que les étudiants accueillis dans le cadre d'Erasmus+". De ce fait, "25 % des étudiants

extracommunautaires [concernés par les frais différenciés] sont d'ores et déjà exonérés", assure-t-elle, précisant que "si on s'intéresse aux étudiants venant d'Afrique francophone, ce taux est évidemment bien supérieur".

Sur le sujet des exonérations, elle rappelle que "les établissements, lorsqu'ils mettent en place leur politique d'exonération des étudiants ou de modulation des frais d'inscription, peuvent parfaitement le faire au mérite", ajoutant que "ceux qui souhaitent [le faire] y seront encouragés". "Cette notion est déjà inscrite dans la sélection qui est faite des étudiants internationaux", dit-elle, et que seuls les CA "peuvent prendre ces dispositions".

"Votre intérêt financier est d'accorder le moins d'exonérations" (P. Ouzoulias)

Dans son intervention, le sénateur Pierre Ouzoulias rappelle qu'actuellement, les universités ne peuvent exonérer que "10 % des étudiants, en excluant toutefois les boursiers et les étudiants accueillis dans le cadre de conventions bilatérales". "Demain, avec les droits différenciés, vous pourriez accorder, sous conditions j'imagine, [...] des exonérations. J'en conclus que votre intérêt financier est d'en accorder le moins possible, sinon il n'y a plus de politique redistributive", fait-il remarquer. Frédérique Vidal lui répond que "la question du taux d'exonération et de la modulation des droits d'inscription pour les étudiants extracommunautaires" fait partie de sujets sur lesquels elle a demandé aux universités de réfléchir. "Il faut pour cela prendre le temps d'en discuter dans les établissements", dit-elle, rappelant que l'attractivité est "variable d'une discipline à l'autre".

Interrogée à plusieurs reprises sur l'impact de la hausse des droits d'inscription sur les étudiants africains notamment, Frédérique Vidal insiste sur la nécessité de "considérer que tous les étudiants venant d'Afrique francophone ne sont pas dans l'incapacité de venir étudier en France" et de payer des droits d'inscription différenciés. Elle donne l'exemple des "plus de 24 000 étudiants" marocains inscrits dans des universités ou écoles françaises, rappelant que les écoles pratiquent des droits d'inscription "très largement supérieurs à ceux qui viennent d'être fixés pour les diplômes nationaux universitaires". "Une des questions qu'il faut se poser est pourquoi est-ce que les étudiants africains en capacité de payer des droits d'inscription élevés seraient réservés à des écoles, notamment de commerce ? Et pourquoi ne seraient-ils pas accueillis dans les universités pour avoir accès à d'autres disciplines ?"